

RAPPORT AU COMITE SYNDICAL

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2020

Notre Syndicat Mixte Provence Fluviale a été créé par un arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2019.

Lors de la session du 13 novembre 2019, nous avons mis en place les organes du Syndicat Mixte et voté le premier budget.

Perspectives pour l'année 2020

Dans un premier temps, il est nécessaire que soit lancé un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de définir, pour chaque site, une programmation des travaux à réaliser et une enveloppe financière précise.

Par ailleurs, les opérations de maîtrise foncière nécessiteront l'approbation de conventions avec les collectivités et organismes concernés.

Dans l'attente des décisions que nous serons amenés à prendre au cours de l'année, je vous propose que le budget primitif 2020 s'élève à 150 000 € en crédits de paiement.

Ce budget se décomposerait de la manière suivante :

I Section de Fonctionnement

A Recettes

Les recettes seront égales à 150 000 euros Il s'agit exclusivement des participations des collectivités membres

B. Dépenses

Les dépenses s'élèveront à 15 000 euros en fonctionnement

Il s'agit des primes d'assurances, des fournitures administratives, des frais d'annonces et d'insertion.

Il est à remarquer que le budget du Syndicat Mixte ne supporte pas de charges de personnel en raison de la mise à disposition gratuite de services du Département par voie de convention.

La création d'emplois budgétaires n'est pas envisagée au titre de l'exercice 2020.

II Section d'Investissement

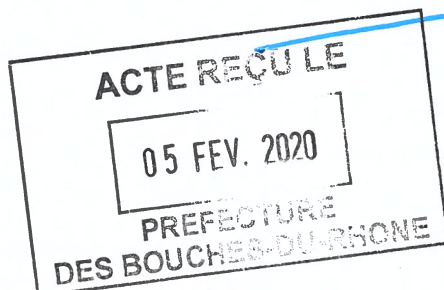
Les investissements prévus se montent à 135 000 euros en crédits de paiement dans le cadre d'une autorisation de programme de 250 000 €. Ces crédits seront consacrés à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de programmation.

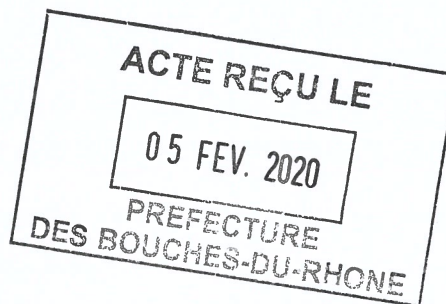
Au bénéfice de ces précisions et après en avoir délibéré, il vous est proposé d'approuver les orientations budgétaires 2020, telles que définies dans le présent rapport.

En cas de décision favorable de votre part un budget primitif établi sur ces bases vous sera présenté lors de la prochaine session de notre comité syndical.

**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**


Danielle MILON





OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2020

Le 21 janvier 2020, à dix heures, le Comité Syndical s'est réuni dans les locaux de l'Hôtel du Département, 52 avenue de Saint-Just à Marseille, sous la présidence de Mme Danielle MILON, le quorum étant atteint.

PRESENTS :

Représentantes du Département des Bouches-du-Rhône :

- Mme Corinne CHABAUD (3 voix).
- Mme Danielle MILON (3 voix).

Représentant de la Métropole Aix-Marseille-Provence :

- M. Florian SALAZAR-MARTIN, suppléant de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentant de la Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette

- M. Mohamed RAFAI (1 voix).

Représentant de la Commune de Martigues :

- M. Alain SALDUCCI, suppléant de M. Gaby CHARROUX (1 voix).

Représentante de la Commune de Port Saint-Louis-du-Rhône :

- Mme Murielle PERES, suppléante de M. Martial ALVAREZ (1 voix).

Représentante de la Commune de Tarascon :

- Mme Clotilde MADELEINE, suppléante de M. Lucien LIMOUSIN (1 voix).

DELIBERATION

OBJET : Rapport sur les orientations budgétaires 2020

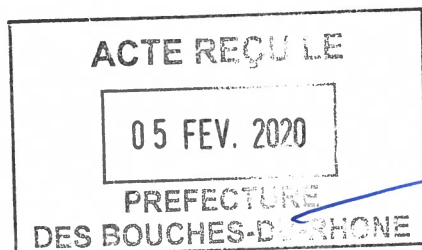
- **Vu le Code Général des Collectivités Territoriales**

**Le Comité Syndical du Syndicat Mixte Provence Fluviale, réuni en Séance Publique
le 21 janvier 20120 dans l'Hôtel du Département, à Marseille, le quorum étant atteint,**

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A pris acte de la présentation du rapport et de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2020, ce dernier ayant été mis aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE



**La Présidente du Syndicat Mixte
Provence Fluviale**

M^{me} Danielle MILON